



Les services de la Banque de données en santé publique

L'annuaire critique et sélectif des sites en santé publique

Si Internet est synonyme d'accès à une masse considérable de savoir, le dédale des sites, l'hétérogénéité et la qualité des données restent un problème pour l'internaute à la recherche d'informations. C'est pour lui venir en aide que la Banque de données en santé publique (BDSP) propose un *Annuaire critique de sites web en santé publique*.

Les sites sont dans un premier temps sélectionnés selon des critères précis : thème relevant du champ de la santé publique, contenu suffisamment informatif, auteurs parfaitement identifiés et actualisation régulière.

La description et l'analyse des sites sont réalisées au moyen d'une grille de références comportant une vingtaine d'items :

- identité (webmestre, propriétaire, financeur) ;
- contenu (thèmes, services) ;
- qualité du contenu et accessibilité du site (navigation, liens).

La BDSP travaille en réseau et chaque partenaire-évaluateur est identifié.

L'annuaire s'utilise en sélectionnant un des 44 thèmes de santé publique. Une liste des sites correspondants s'affiche. Un simple clic de souris sur le site désiré permet d'accéder à la notice descriptive. Les fiches sont régulièrement suivies et mises à jour.

Aujourd'hui une centaine de sites sont répertoriés.

Seuls les abonnés payants à la BDSP ont accès à l'intégralité des fiches.

La BDSP, c'est aussi

La Banque de données en santé publique « développe des services d'information en ligne destinés aux professionnels du secteur sanitaire et social ». Elle propose plusieurs services :

- Une base documentaire couvrant l'information en santé publique produite en France et à l'étranger depuis 1978. Elle contient près de 250 000 notices ;
- Les bibliographies thématiques correspondant à des recherches sur des sujets d'actualité ;
- Un thésaurus santé publique comportant plus de 6 000 descripteurs et 5 000 synonymes ;
- L'annuaire critique des sites.

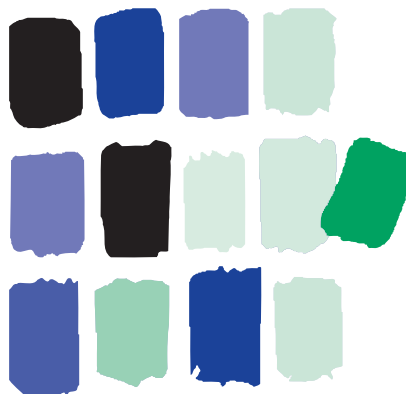
Les deux derniers-nés

- La base de colloques : cet outil vise à signaler les manifestations professionnelles, congrès, colloques, salons, séminaires, expositions, assemblées générales ou toute autre forme de regroupement destinées à favoriser les échanges, partager les expériences, informer les professionnels exerçant dans le champ de la santé publique.

L'interface d'interrogation permet d'effectuer des requêtes sur la base des critères suivants : le sujet, l'organisateur, le pays, la langue... Les colloques passés sont archivés afin de faciliter la recherche d'actes ou autres publications suite à une manifestation. www.bdsp.tm.fr/Colloques

- La base d'offres d'emploi : le réseau se mobilise pour rendre accessibles les recrutements en cours, quelles que soient les fonctions ou spécialités du domaine « santé publique ». Des recherches peuvent être faites à partir des critères suivants : la localisation géographique, le niveau d'expérience exigé, le type de contrat, les fonctions, métiers ou bien les compétences. www.bdsp.tm.fr/Emploi

PS



L'accès aux différents services est total ou partiel selon que l'on est abonné ou non. L'abonnement à la BDSP coûte 76 euros par an. Un abonnement à l'essai est possible pour 1 mois. www.bdsp.tm.fr

prévention

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et Comité technique national de prévention institués par les articles L. 1417-3 et L. 1417-4 du Code de la santé publique

Décret n° 2002-639 du 29 avril 2002 (JO du 30 avril 2002)

Ce texte prévoit l'organisation et le fonctionnement de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et du Comité technique national de prévention. L'Institut est substitué au Comité français d'éducation pour la santé dans l'ensemble des droits et obligations nés des contrats, des conventions et marchés.

éthique clinique

Création de l'Observatoire d'éthique clinique

Arrêté du 30 avril 2002 (JO du 5 mai 2002)

Cet observatoire a pour mission de favoriser le développement de l'éthique clinique en France. Il veille à assurer l'échange et la diffusion d'informations sur l'éthique clinique, notamment auprès des personnels soignants et des malades. Il incite à la mise en œuvre de travaux de recherches pluridisciplinaires en la matière et propose chaque année un programme de travail au ministre chargé de la Santé.

cancer

Création du Comité national du cancer

Arrêté du 30 avril 2002 (JO du 5 mai 2002)

Ce comité est chargé d'apporter au ministre chargé de la Santé des éléments d'orientation et de décision sur les stratégies et la mise en œuvre du plan national de lutte contre le cancer. Par arrêté

protection de l'environnement

Programme d'action communautaire pour l'environnement
 Décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002 établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (JOCE du 10 septembre 2002).

Le programme vise à garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine, et à dissocier pressions sur l'environnement et croissance économique tout en respectant le principe de subsidiarité ainsi que la diversité des situations dans les différentes régions de l'Union européenne. Le programme est axé en particulier sur le changement climatique (émissions de gaz à effets de serre), la nature et la biodiversité (pollution, introduction d'espèces non indigènes, risques liés à la diffusion d'organismes génétiquement modifiés et aux modes d'exploitation des sols et de la mer), l'environnement et la santé (émission de polluants, produits

chimiques dangereux, pesticides et bruit), la qualité de la vie (dans les villes notamment, où vit 70 % de la population) et les ressources naturelles ainsi que les déchets (le volume des déchets produits par la Communauté continue d'augmenter). Ce programme couvre une période de dix ans à compter du 22 juillet 2002.

travail

Mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail.

Directive 2002/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 (JOCE du 5 octobre 2002).

La présente directive rappelle les principes, reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et les dispositions du traité CE sur l'égalité des chances et l'égalité de traitement entre les deux

sexes en matière d'emploi et de travail. Cette directive encourage les employeurs et les personnes responsables de la formation professionnelle à prendre des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination sexuelle (salaires, contrats, conditions de travail, congé de maternité...), et notamment à agir de manière préventive contre les harcèlements sur le lieu de travail, conformément à la législation et aux pratiques nationales.

produits toxiques et cancérigènes

Limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (colorants azoïques).

Directive 2002/61/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 portant la dix-neuvième modification de la directive 76/769/CEE du Conseil (JOCE du 11 septembre 2002).

À la lumière des nouvelles connaissances scientifi-

ques, cette directive revoit les méthodes d'essai des colorants azoïques sur les articles en tissu et en cuir susceptibles de libérer des arylamines présentant des risques cancérigènes et prévoit l'interdiction de la mise sur le marché de ces articles.

polluants

Réduction du niveau des émissions de polluants provenant de véhicules à moteur à deux ou trois roues.

Directive 2002/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 et modifiant la directive 97/24/CE (JOCE du 20 septembre 2002).

Le cinquième programme d'action de la Communauté européenne pour la protection de l'environnement prévoit que des efforts supplémentaires devront être faits en vue de réduire le niveau actuel d'émissions de polluants des véhicules à moteur. Cette directive institue des valeurs limites plus strictes pour ces émissions provenant des cyclomoteurs, motocyclettes et tricycles.

du même jour sont nommés 12 membres de droit et 37 membres désignés par le ministre chargé de la Santé pour représenter les usagers, les établissements et les professionnels de santé.

risques et menaces NRBC

Trois textes réglementaires ayant trait aux risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC)

Circulaire DHOS/HFD n° 2002/284 du 3 mai 2002

Elle est relative à l'organisation du système hospitalier en cas

d'afflux de victimes. Elle définit un plan d'accueil hospitalier adapté à cette circonstance, appelé « plan blanc », et met en place un schéma départemental de ce plan. Elle attribue à des établissements de santé, dits de référence, un rôle de coordination technique et prévoit la mise en place de plans de formation pour les personnels de santé concernés.

Circulaire SGDN/PSE/PPS n° 700 du 26 avril 2002

Ce texte présente la doctrine nationale d'emploi des moyens de secours et de soins face à une action terroriste mettant en œuvre des matières chimiques. Il s'agit d'un document interministériel cosigné par les ministres de

l'Intérieur, de la Défense et de la Santé. Un groupe interministériel animé par le Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) et constitué de praticiens pluridisciplinaires avait défini dès 1997 la doctrine d'emploi des moyens de secours et de soins face à une action terroriste mettant en œuvre des matières chimiques. Depuis les événements de septembre 2001, le SGDN a confié sa réactualisation à un groupe d'experts interministériel.

Circulaire DHOS/HFD/DGSNR n° 277 du 2 mai 2002

Cette circulaire est relative à l'organisation des soins médicaux le premier jour en cas d'accident nucléaire ou radiologique pouvant

entraîner un grand nombre de victimes. Elle définit les modalités de prise en charge pré-hospitalière des victimes, en dehors de la zone de contamination, ainsi que celles de l'accueil hospitalier. Elle précise également les mesures sanitaires préventives à mettre en place dès la survenue de l'événement et détermine les principes de formation des professionnels de santé dans ce domaine. Elle s'appuie sur un guide national traitant de l'intervention médicale en cas d'événement nucléaire ou radiologique.

Les rubriques Lectures, Lois et réglementation et En ligne ont été rédigées par Antoinette Desportes-Davonneau, sauf mention spéciale.